

# Master recherche SOCIO-PSYCHOLOGIE ET MANAGEMENT DU SPORT

## ■ Tableaux des UE et contrôle de connaissances

Libellés	CM	TD	h/ét.	crédit européen	Sem .	Co ef.	Type de contrôle
<b>SEMESTRE 3</b>							
<b>UE 1: Statistiques</b>	15		15	3	3	3	CT
<b>UE 2: Méthodologies spécifiques (2 au choix)</b>			30	6	3	6	CC
Prosopographie	5	10		3			
Analyse langagière		15		3			
Logiciels d'expérimentation		15		3			
Imagerie	15			3			
<b>UE 3: Identités, Fonctionnement atypique et Performance (2 au choix)</b>			20	5	3	5	CC
Dysfonctionnements individuels	10			2,5			
Stratégies identitaires et partitions sociales	10			2,5			
Performance individuelle, performance collective	10			2,5			
<b>UE 4 : Management et Communication (2 au choix)</b>			20	5	3	5	CC
Consommations sportives	10			2,5			
Communication et stratégies d'influence	10			2,5			
Expertise nationale et internationale des organisations sportives	10			2,5			
<b>UE 5 : Représentation et Langage (2 au choix)</b>			20	5	3	5	CC
Représentation perceptive et représentation symbolique	10			2,5			
Représentations sociales	10			2,5			
Langage et compréhension	10			2,5			
<b>UE 6 : Stage et mémoire</b>				6	3	6	CC
Séminaires de recherche, de laboratoire, de la MSH			12				
Semestre 4							
<b>UE 7 : libre</b> (environ 30h à choisir parmi les modules offerts par le Master Sciences Humaines et Sociales de l'uB)			30	6	4	6	selon les UE choisies
<b>UE 8 : Stage et mémoire</b>				24	4	24	mémoire et soutenance
Séminaires de recherche, de laboratoire, de la MSH			12				
<b>TOTAUX GENERAUX</b> Soit 459 h étudiant (avec le stage de recherche de 300H)	125	40	159	60		60	

## **LABORATOIRES D'ACCUEIL**

Les étudiants travaillent avec les enseignants-chercheurs du laboratoire « SocioPsychologie et Management du Sport » (SPMS, EA 4180). [www.u-bourgogne.fr/labo-spms](http://www.u-bourgogne.fr/labo-spms)

### **■ Modalités de contrôle des connaissances**

#### **1 - Sessions d'examen**

Pour la 1<sup>ère</sup> session, les examens sont organisés tout au long de l'année au fur et à mesure que les cours de chaque UE sont terminés. Une 2<sup>ème</sup> session est organisée en juin au minimum 6 semaines après les derniers examens de la 1<sup>ère</sup> session.

D'une session à l'autre, l'étudiant peut conserver toutes les notes obtenues supérieures ou égales à 6/20 dans chaque UE. A la 2<sup>ème</sup> session, il est convoqué aux épreuves pour lesquelles il n'a pas obtenu de note, ainsi qu'à celles où il n'a pas obtenu la moyenne. Dans ce dernier cas, s'il a 6/20 ou plus, il n'est pas obligé de se présenter et ses notes de 1<sup>ère</sup> session seront alors maintenues. S'il se présente à la 2<sup>ème</sup> session, la note de la 1<sup>ère</sup> session est remplacée par la note de la 2<sup>ème</sup> session.

Quand un étudiant choisit de repasser une UE, et qu'il est entré dans la salle d'examens, on considère qu'il passe la 2<sup>ème</sup> session dès le moment où les sujets sont distribués. La règle édictée plus haut au second paragraphe s'applique dès lors.

#### **2 - Assiduité**

La justification des absences est examinée par le responsable du diplôme. Les aménagements d'emploi du temps sont discutés en début d'année, les autorisations ne pouvant être qu'exceptionnelles.

Chaque cas d'absence prolongée sera examiné.

\* Les demandes exceptionnelles d'autorisation d'absence devront parvenir au secrétariat 15 jours avant la période concernée.

Sont considérées comme justification d'absences :

- un certificat médical précisant le repos à la chambre (doit être fourni dans les 3 jours)
- une convocation à un examen officiel.

#### **3 – Descriptif des examens**

Voir tableau précédente

#### **4 - Validation du M2**

Le diplôme est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (S3 + S4) égale ou supérieure à 10/20

#### **CAPITALISATION**

Chaque UE est affectée d'un coefficient et d'une valeur en Crédits Européens.

Une UE est validée et capitalisée, c'est à dire définitivement acquise, lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée  $\geq 10/20$  par compensation entre les notes de chaque matière de l'UE.

Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les Crédits Européens correspondants.

Les éléments (matières) constitutifs des UE non validées, ayant une valeur en Crédits Européens, sont également capitalisables si les notes obtenues à ces éléments sont  $\geq 10/20$ .

#### **COMPENSATION**

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des UE du semestre affectées des coefficients. A l'intérieur de chaque semestre, les UE sont compensables entre elles.

Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est  $\geq 10/20$ .

De plus, une compensation sera calculée entre les deux semestres S3 et S4 du M2.

#### **STAGES DE TERRAIN OU DE LABORATOIRE**

La validation des stages est effectuée par l'enseignant chargé du suivi après concertation de la personne ressource appartenant à l'organisation qui reçoit l'étudiant.

#### **MEMOIRES**

Le stage de recherche donne lieu à une évaluation sous la forme d'un mémoire et de sa soutenance.

Le mémoire doit comporter :

- un résumé en français et en anglais
- une revue théorique construite
- le descriptif de la méthodologie

- la présentation et l'analyse des données empiriques
- une discussion et un programme de recherche argumentés
- des annexes exhaustives

L'évaluation portera essentiellement sur la validité scientifique du savoir produit. En ce sens, les annexes doivent permettre au lecteur de contrôler toutes les étapes de la recherche.

La soutenance orale s'effectuera devant un jury composé d'au moins trois personnes : deux d'entre elles au moins appartiennent à la formation et une personne doit être extérieure à l'encadrement immédiat du mémoire. Etant donnée le souci de professionnalisation à long terme des étudiants, la participation de professionnels au jury sera encouragée.

Après un exposé de 20mn, le candidat devra répondre aux questions de chacun des membres du jury (45 min).

### **Stage**

L'étudiant doit effectuer un stage de recherche. La définition du projet qui engage l'avenir de l'étudiant et celui du laboratoire est conduite en étroite collaboration avec le directeur de recherche. Selon la nature des travaux engagés, le stage pourra être mené en laboratoire ou en alternant le terrain et le laboratoire. L'étudiant conduira une ou plusieurs études comportant: la conception du dispositif, du matériel, des modalités de recueil et de traitement des données; la collecte de ces données et leur traitement. La durée totale de ces activités est évaluée à 300 h. S'y intègrent ou s'y ajoutent certains séminaires d'équipes pour travailler la pluridisciplinarité des approches. Ces activités conduisent à la rédaction et la soutenance d'un mémoire de recherche devant un jury de trois personnes.

La présentation du mémoire doit respecter les standards en vigueur dans le champ de la publication scientifique dans une revue internationale.